

Sainte-Thérèse, le 16 avril 2021

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents concernant la propriété située au 2165, boulevard
St-Antoine à Saint-Jérôme (24 lots mentionnés dans la demande)
V/Réf. : E-21-177

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

Dossier 7430-15-01-02470-02

1. Certificat d'autorisation du 31 août 2012, 2 pages
2. Rapport d'inspection du 19 juillet 2013, 8 pages

Dossier 7430-15-01-02907-00

1. Certificat d'autorisation du 15 juillet 2013, 2 pages
2. Modification du 6 juillet 2020, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 25 octobre 2017, 4 pages

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23-24 et 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous noterez que, dans ces documents, les secrets industriel et commercial confidentiels ont été masqués, en conformité avec l'article 298 de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (2017, chapitre 4).

Par ailleurs, nous vous informons que vous avez droit à un recours en révision de cette décision.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (20)

Sainte-Thérèse, le 31 août 2012

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)
et (LRQ, c. M-11.4)

9067-3823 Québec inc.
2020, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5C2

9076-3244 Québec inc.
4390, 1^{ère} Avenue
Laval (Québec) H7R 2X4

Et

Placements D.N. inc.
146, chemin d'Aigremont
Lorraine (Québec) J6Z 4R5

N/Réf. : 7430-15-01-02470-02
400962401

Objet : Remblayage de milieux humides

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 2 février 2012, reçue le 3 février 2012 et dûment complétée le 30 août 2012, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et conformément à la Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique (L.R.Q., c.M-11.4), la titulaire ci-dessus mentionnée à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Remblayage de deux milieux humides sur les lots 4 802 818, 4 802 818, 4 985 957, 4 985 956, 4 985 955, 4 985 954, 4 956 781 et PC-30779 du cadastre du Québec.

Remblayage partiel de deux zones de compensation sur les lots 4 956 781 et PC-30779 du cadastre du Québec.

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(LRQ, c. Q-2, article 22)
et (LRQ, c. M-11.4)

- 2 -

N/Réf. : 7430-15-01-02470-02
400962401

Le 31 août 2012

Ajout de deux nouvelles zones de compensation sur le lot 4 802 818 du cadastre du Québec, ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 2 février 2012, signée par **art. 23-24 et 53-54**
2 pages, 16 plans, 2 annexes, incluant le formulaire de Demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement signé le 14 janvier 2012 par
4 pages;
- Courriel transmis le 10 juillet 2012 par **art. 23-24 et 53-54**
1 page, 1 annexe;
- Lettre d'engagement datée du 20 juillet 2012 concernant une compensation, signée par **art. 23-24 et 53-54**
2 pages, 1 annexe;
- Courriel transmis le 27 août 2012 par **art. 23-24 et 53-54**
1 page, 3 annexes;
- Courriel transmis le 29 août 2012 par **art. 23-24 et 53-54**
1 page;
- Courriel transmis le 30 août 2012 par **art. 23-24 et 53-54**
1 page.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

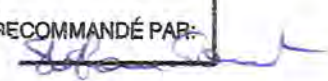
Pour le ministre,



HP/YM

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:



Rapport d'inspection

H5- Suivi des milieux humides d'intérêt et des compensations pour perte de milieux humides

Vérifications des compensations pour perte de milieux humides

Grille H5-2013-1

Direction régionale : 15- Laurentides

Bureau : 80

1. Identification

Date de l'inspection : 2013-07-19	Heure d'arrivée : 10 h 20	Heure de départ : 12 h 15
Inspecteur : Félix Brosseau-Côté (Étudiant)		Accompagné de :

N° intervention : 300826579	Type d'intervention : inspection
N° gestion documentaire : 7430-15-01-02470-02	N° du rapport d'inspection : 401056123
N° demande : 200267400	N° du certificat d'autorisation : 400962401

But de l'inspection

Effectuer un suivi à long terme de la conformité environnementale des compensations pour perte de milieux humides.
Prendre les actions pour assurer un retour à la conformité, le cas échéant.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Cité des marais	
N° du lieu : X2116722	Type de lieu : Quartier résidentiel unifamilial
Localisation du lieu inspecté (adresse, municipalité, etc): Saint-Jérôme, Quartier Montmartre	
Coordonnées géographiques du lieu : UTM 18T 0579322 5070066	

Conditions météorologiques

Nuageux, 23°C, 5 sur l'échelle de Beaufort
--

Personnes rencontrées

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)

Mode d'identification

But expliqué :	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> s. o.
Mode d'identification :	<input type="checkbox"/> verbale	<input type="checkbox"/> preuve de statut	
But expliqué à/Identification faite auprès de :			

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 15	Nombre de photos annexées au rapport : 12
---	---

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par moi avec un appareil photo de type PowerShot A550. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : *M:\Rég-15\janso01*

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée, sauf

Autres pièces annexées au rapport

	Numéro	Titre
<input checked="" type="checkbox"/> Croquis	1	Saint-Jérôme/Cité des marais
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input type="checkbox"/> Autre		

2. Description de l'inspection

Points de vérification – Informations sur le dossier

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité.			
Pour les situations où la case « oui » n'est pas cochée, des renseignements complémentaires sont contenus dans le document « Instructions » pour le programme H5 disponible sur le site Extranet du Pôle d'expertise des secteurs hydrique et naturel.			
Nom de la municipalité : Saint-Jérôme		Nom du titulaire du CA : 9067-3823 Québec inc., 9076-3244 Québec inc. Et Placements D.N. inc.	
Date délivrance certificat d'autorisation : 31 août 2012			
La fiche de saisie « MH » est-elle remplie dans le SAGO?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Le polygone de compensation est-il indiqué dans l'Atlas SAGO ?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	
Les documents administratifs (servitude, acte de vente, rapport photographique) prévus au rapport d'analyse ont-ils été transmis?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/> Date de réception: 2012-02-03	Non : <input type="checkbox"/>	Pas d'échéance prévue: <input type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), une échéance était-elle prévue pour leur réalisation?	Oui : <input type="checkbox"/> Échéance prévue:	Non : <input checked="" type="checkbox"/>	Sans objet : <input type="checkbox"/>
Si des travaux étaient prévus (ex : plantation), leur description est-elle suffisamment claire pour permettre une vérification sur le terrain?	Oui : <input checked="" type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input type="checkbox"/>
Une inspection de conformité a-t-elle été effectuée à la suite de la délivrance du CA?	Oui : <input type="checkbox"/> Date de l'inspection : Numéro du rapport :	Non : <input checked="" type="checkbox"/> Si non, informer le CCEQ pour suivi du dossier.	
Si une inspection de conformité a eu lieu, les travaux liés à la compensation étaient-ils conformes?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>
Si des manquements ont été constatés lors de l'inspection de conformité, ont-ils été corrigés?	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>	Sans objet : <input checked="" type="checkbox"/>

Points de vérification – Visite terrain

Références : Rapport d'analyse (RA); Certificat d'autorisation (CA); Rapport d'inspection (RI) de la vérification de conformité. Document « Instructions » du programme H5, dans le cas où la vérification démontre une non-conformité.							
N°	Réf.	Description de la vérification	Résultat				
			C	NC	SO	NV	Note
1	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse ont été mises en place .	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	RA	Les mesures de compensation décrites dans le rapport d'analyse se sont maintenues dans le temps (ex. : survie des individus d'une plantation).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	-	Le site de compensation ne présente pas de perturbations d'origine anthropique (ex. : déboisement, constructions, matières résiduelles, etc.).	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	-	Il y a absence de travaux sur le site de compensation.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	-	Dans le cas où des travaux ont lieu sur le site de compensation, ceux-ci ne sont pas susceptibles de modifier la qualité de l'environnement ou d'émettre des contaminants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	RI	Dans le cas où des correctifs auraient été demandés lors d'une inspection de conformité au CA, ceux-ci sont toujours en place.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Notes sur les vérifications

N°	Note

3. Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

--

4. Conclusion

J'ai débuté mon inspection près du ruisseau des Prairies, au bout de la rue Pageau, soit aux environs de la compensation C7. À cause de la végétation dense qui m'empêchait de suivre le ruisseau pour me repérer, j'ai décidé, pour la plupart de mon inspection, de longer la limite des travaux afin de délimiter les zones intactes avec des points GPS sur une carte. Je me suis rapproché du ruisseau à plusieurs moments afin de me repérer et de m'orienter vers les zones de compensation. Pour la plupart, ils sont situés plus ou moins loin des travaux. La zone C6 (point GPS 004) est située très près du remblai. La zone C2 (point GPS 007 et 009) est, elle aussi, située à la limite des travaux. De plus, on retrouve sur la photo #7 (point GPS 007) plusieurs déchets dans la forêt. La même chose peut-être observée sur la photo #15 (non annexé au rapport car trop loin des zones de compensations) prise au point GPS 014. Ainsi, hormis ces quelques détails, je n'ai observé aucune perturbation anthropique à l'intérieur des zones de compensation.

5. Recommandations

- Réalisation d'une inspection de conformité lorsque les travaux auront avancés

Signature : *Félix Brouseau-Côté*

Date de rédaction : 2013-07-25

6. Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : *Sophie Daigneault*

Fonction : *chef d'équipe*

Signature : *S. Daigneault*

Date :

Commentaires :

2013-8-2

Annexe - Photos

Photo no : 1

Fichier : photo 001.jpg

Description :

Début du ruisseau des Prairies.



Photo no : 2

Fichier : photo 002.jpg

Description :

Zone de compensation C7.



Photo no : 3

Fichier : photo 003.jpg

Description :

Zone de compensation C7.



Photo no : 4	
Fichier : photo 004.jpg	
Description : Photo prise à la limite du remblai/Zone de compensation C6.	

Photo no : 5	
Fichier : photo 005.jpg	
Description : Ruisseau des Prairies/Zone de compensation C5.	

Photo no : 6	
Fichier : photo 006.jpg	
Description : Rivière des Prairies/Zone de compensation C4	

Photo no : 7

Fichier : photo 007.jpg

Description :

Photo prise près de la zone de compensation C2 et de la bande riveraine. Beaucoup de déchet et de toile en plastique laissé dans la forêt.



Photo no : 8

Fichier : photo 008.jpg

Description :

Ruisseau des Prairies.
Photo prise dans une zone loin des travaux, tout près de la zone de compensation C4.



Photo no : 9

Fichier : photo 009.jpg

Description :

Zone de compensation C2.



Photo no : 10

Fichier : photo 010.jpg

Description :

Photo prise en direction de la zone de compensation C1.



Photo no : 11

Fichier : photo 011.jpg

Description :

La coupe va tout droit et il n'y a aucune bifurcation vers la droite (vers les zones de compensations).



Photo no : 12

Fichier : photo 012.jpg

Description :

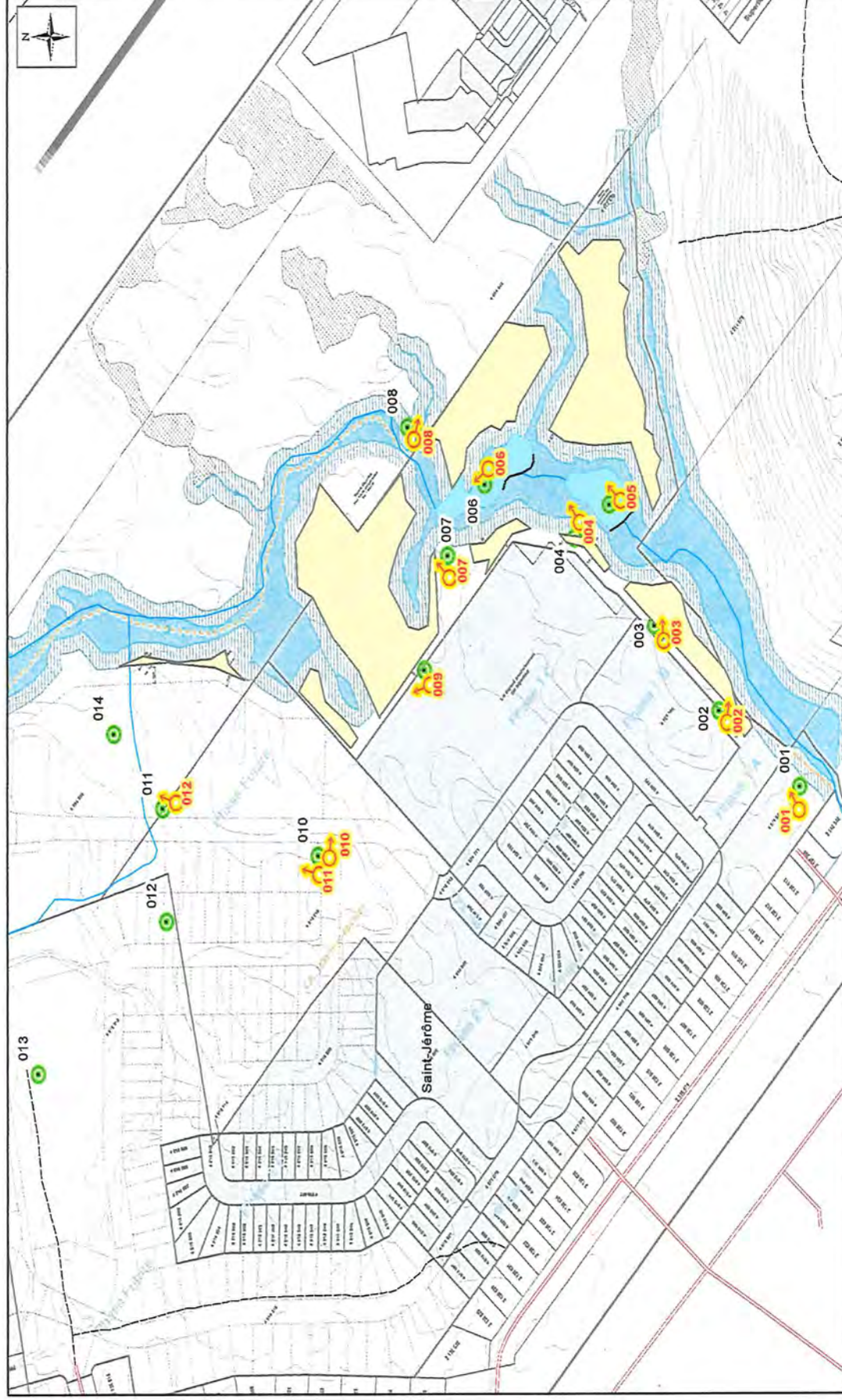
Coupe forestière. Aucune bifurcation vers les zones de compensations C8 et C9.



Date de l'inspection : 2013-07-19

No de gestion documentaire : 7430-15-01-02470-02

Croquis



Saint-Jérôme/Cité des marais

LÉGENDE :

Point géoréférencé



no de la photo et angle de prise de vue



Échelle :



Source des données :

Données vectorielles (carte topographique, limites administratives, etc.) :
@Gouvernement du Québec
Orthophotographies : @Gouvernement du Québec ou
@Communauté métropolitaine de Montréal
@Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2012.

Réalisé par :

Félix Brosseau-Côté

Sainte-Thérèse, le 15 juillet 2013

CERTIFICAT D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)
et (RLRQ, chapitre M-11.4)

9067-3823 Québec inc.
2020, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5C2

Et

Le Boisé S.E.C.
707, boulevard du Curé-Labelle
Laval Québec) H7L 5R7

N/Réf. : 7430-15-01-02907-00
401053913

Objet : Remblayage de milieux humides et de cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 28 février 2013, reçue le même jour et complétée le 15 juillet 2013, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) et conformément à la *Loi concernant des mesures de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique* (RLRQ, chapitre M-11.4), les titulaires mentionnées ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Travaux de remblayage de milieux humides et de cours d'eau sur une superficie **23-24** hectares pour la réalisation d'un projet domiciliaire dans le prolongement de la rue Ouimet. Le projet se déroulera sur les lots 4 408 602, 5 031 446, 5 031 449, 5 031 450 et 5 031 451 du cadastre du Québec, Ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre, datée du 28 février 2013, signée par **art. 23-24 et 53-54** 1 page, 2 annexes, incluant le formulaire de demande certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* signé le 5 février 2013 par **art. 23-24 et 53-54** 7 pages et incluant les modalités de compensation environnementale;

- Courriel transmis le 15 mai 2013 par Yvan Lambert, urbaniste, Ville de Saint-Jérôme, concernant les superficies de milieux humides à remblayer;
- Courriel transmis le 15 juillet 2013 par **art. 53-54** 9067-3823 Québec inc., concernant un engagement à réaliser progressivement le déboisement et le remblayage des milieux humides en fonction des phases de développement du projet.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.


Pour le ministre,



HP/YM/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:



Sainte-Thérèse, le 6 juillet 2020

MODIFICATION D'AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 30)

9067-3823 Québec inc.
2020, rue Michelin
Laval (Québec) H7L 5C2

N/Réf. : 7430-15-01-02907-00
401883699

Objet : Remblayage de milieux humides et de cours d'eau

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de la demande de modification du 19 décembre 2019, reçue le 20 décembre 2019 et complétée le 16 juin 2016, j'autorise, en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), la modification suivante :

Travaux de déblai et de remblai en milieux humides et en cours d'eau pour la réalisation d'un projet domiciliaire dans le prolongement de la rue Ouimet.

Le tout sur les lots 5 031 449, 5 031 450 et 5 050 157 du cadastre du Québec, ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les activités nécessaires à la réalisation du projet affectent des milieux humides et hydriques (tourbières boisées, marécages arborescents et cours d'eau) sur une superficie **SICC** Le tout localisé sur les lots 5 031 449, 5 031 450 et 5 050 157 du cadastre du Québec, Ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Conformément aux articles 46.0.1 et 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, aucune contribution financière n'est exigée.

La présente modification concerne l'autorisation délivrée le 15 juillet 2013 en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2) à l'égard du projet comportant les activités décrites ci-dessous :

- Travaux de remblayage de milieux humides et de cours d'eau sur une superficie **SICC** hectares pour la réalisation d'un projet domiciliaire dans le prolongement de la rue Ouimet. Le projet se déroulera sur les lots 4 408 602, 5 031 446, 5 031 450 et 5 031 451 du cadastre du Québec, Ville de Saint-Jérôme, MRC La Rivière-du-Nord.

Les activités de déblai et de remblai en tourbières boisées, en marécages arborescents et en cours d'eau doivent débuter dans les deux ans de la date de délivrance de cette modification. À défaut, la modification d'autorisation pour ces activités est annulée de plein droit.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* signé le 10 décembre 2019 par Michel Tremblay, 9067-3823 Québec inc., 16 pages;
- Document du 19 décembre 2019 signé par Stéphanie Duguay, Groupe Rousseau Lefebvre, cinq pages, cinq annexes;
- Courriel transmis le 16 juin 2020 par Stéphanie Duguay, une page, une annexe.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



ST/YM

Par : Stéphane Tomat
Coordonnateur de l'analyse
et de l'expertise des Laurentides

Pour : Marie-Josée Gauthier
Directrice régionale de l'analyse
et de l'expertise de Lanaudière
et des Laurentides



RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Laurentides

1 Identification					
Date de l'intervention : 25/10/17		Heure de début : 15 h 30		Heure de fin : 16 h 30	
Intervention effectuée par : Karine Légaré					
Accompagné par :				- + <input type="checkbox"/> SO	
Nom : Delphine Lepage			Fonction : Étudiante		
1.1 Demande					
N° de demande : 200612433			Type de demande : Programme de contrôle		
Objet de la demande : Remblayage de milieux humides-Rue Ouimet-9067-3823 Québec Inc. (Saint-Jérôme)					
1.2 Intervention					
N° d'intervention : 301276247			Type d'intervention : Intervention étudiante (terrain)		
N° de gestion doc. : 7430-15-01-02907-00			N° de document : 401645456		
But de l'intervention : Suivi du site de compensation					
2 Lieu concerné par l'intervention - +					
1	Nom du lieu : 9067-3823 Québec inc. et SEC Le Boisé				
	Nom usuel du lieu : Remblayage de milieux humides Rue Ouimet (Saint-Jérôme)				
	N° du lieu : X2140546		Type de lieu : milieu hydrique		
	Localisation du lieu : Cadastre du Québec : 4408602				
	Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) :				
3 Intervenant du lieu - +					
Nom		Implication dans le lieu	Adresse postale (si différente du lieu)	N° intervenant SAGO	N° de lieu SAGO
9067-3823 Québec inc.		Municipalité	2020, rue Michelin Laval (Québec) H7L 5C2	Y2077098	X2140546
4 Condition météo <input checked="" type="checkbox"/> SO					
5 Personne rencontrée (R) / contactée (C) - + <input checked="" type="checkbox"/> SO					
6 Plainte <input checked="" type="checkbox"/> SO					
7 Photo numérique <input type="checkbox"/> SO					
Nombre de photos prises sur le terrain : 7			Nombre de photos intégrées au rapport : 5		
Toutes les photos intégrées à ce rapport ont été prises par Karine Légaré avec un appareil photo de type Canon Powershot A1400. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.					
Les photos sont conservées sur le ou les répertoires sécurisé(s) suivant(s) : X:\DOCUM\CCEQ\Plages\Suivi Milieux humides\Suivi milieux humides 2017\Milieux humides par nom\Boisé Saint-Jérôme					
Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection.					
7.1 Modification apportée aux photos numériques - + <input checked="" type="checkbox"/> SO					
8 Grille d'intervention annexée <input checked="" type="checkbox"/> SO					
9 Autre pièce annexée au rapport - + <input type="checkbox"/> SO					
Type de pièce		Numéro	Titre		
Carte		1	Localisation des zones de compensation en bordure du ruisseau des Prairies		
10 Équipement utilisé - + <input checked="" type="checkbox"/> SO					
11 Échantillon - + <input checked="" type="checkbox"/> SO					

12 Mise en contexte SO

Des milieux humides ont été remblayés pour un projet domiciliaire près de la rue Ouimet à St-Jérôme avec un certificat d'autorisation délivré le 15 juillet 2013 aux noms de : Le Boisé S.E.C et de 9067-3823 Québec inc. Dans le but de compenser la perte de milieux humides et de cours d'eau, des zones de compensation seront protégées dans le parc se situant à côté du projet : les zones boisées en bordure du ruisseau des prairies (voir carte 1)

Au certificat d'autorisation, il est mentionné la présence de barrière empêchant l'accès direct aux zones de compensation.

13 Description de l'intervention

Lors de l'intervention terrain, les barrières étaient bien présentes pour que les résidents des appartements proches n'aient pas accès au parc directement. De plus, les milieux de compensation dans le parc sont bien préservés, mais puisque c'est un parc public, tout le monde peut marcher partout dans le parc sans suivre les sentiers et donc, les milieux humides ne sont pas totalement protégés. De plus, il n'y a pas de poubelles dans le parc pour les visiteurs. Il n'y a pas non plus de pancartes qui demandent de faire attention aux zones de conservation, ni pour ne pas jeter les déchets partout comme il y a eu observation.

14 Vérification complémentaire à l'intervention SO

15 Conclusion


Lors de l'inspection terrain, il a été constaté que des barrières présentes près des sites de conservations et un respect de ces zones. Cependant, les zones de compensation font partis d'un site très achalandé part des marcheurs et des cyclistes, il serait donc bien de vérifier avec la ville de St-Jérôme, responsable des sites de compensations, s'il pouvait y avoir amélioration de la protection des milieux humides dans cette section.

16 Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés - + SO

17 Recommandations

Ainsi, je recommande une fermeture de l'intervention puisque toutes les conditions du C.A sont respectées, mais de communiquer avec la ville pour faire ajouter des poubelles dans le parc puisqu'il y a un grand nombre de détritus sur le sol et dans la rivière traversant celui-ci.

Rédigé par : Karine Légaré Fonction : Étudiante

Signature :  Date de signature : 2018-02-28

18 Vérification du rapport d'intervention

Approuvé par : Mylène Bruneau Fonction : Chef d'équipe

Signature :  Date : 2018-02-28

Commentaires :

Site de compensation du projet domiciliaire de la rue Ouimet (St-Jérôme)

Dans le parc situé au côté du projet



IMG_3187.JPG

Clôture entourant le nouveau projet domiciliaire.



IMG_3185.JPG

Berges du ruisseau protégé comme zone de compensation.



IMG_3183.JPG

Berges du ruisseau protégé comme zone de compensation



IMG_3182.JPG

Déchets jonchant le sol du parc car manque de poubelles.

Carte 1:

Localisation des zones de compensation en bordure du ruisseau des Prairies



Échelle : 1 / 3 294

Source(s) des données :

© Gouvernement du Québec, 2018

Développement durable,
 innovation
 contre les changements
 climatiques
Québec

- ▲ Sites de compensation
- ▲ Sélection - Lots du cadastre rénové (Cad. Qc)
- ▲ Lots du cadastre rénové (Cad. Qc)
- ▲ Lieux d'intervention
 - Commerce
 - Exploitation des ressources
 - Immeuble et Infrastructure
 - Industrie
 - Lieu d'élevage
 - Lieu d'entreposage
 - Lieu de traitement
 - Matières résiduelles
 - Milieu hydrique
 - Autre lieu
 - Lieu inactif
- ▲ Composantes d'un lieu
 - Odonymes
 - Noms de lieux BDTQ
 - Noms de lieux BDTQ - Aires désignées
 - Noms de lieux BDTQ - Îles et barrages
 - Noms de lieux CANVEC
 - Noms de lieux non organisés CANVEC



Préparé par:
 Karine Légaré
 Bureau de Ste-Thérèse (C)
 2018-02-28